



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Mode d'emploi du kit de communication de la campagne



Équipements et
locaux sécurisés



Vigilance
au quotidien



Formations



Évaluation
des risques

**LA SÉCURITÉ
DES SALARIÉS,
C'EST CHAQUE
JOUR QUE L'ON
DOIT Y PENSER.**

Sommaire

- 1** **La campagne: La sécurité des salariés, c'est chaque jour que l'on doit y penser.**
- 2** **Des outils prêts à diffuser pour inciter à agir.**
- 3** **Une ligne directe pour vous accompagner dans le déploiement des outils.**

La campagne

La sécurité des salariés, c'est chaque jour que l'on doit y penser.

L'accidentalité au travail, et en particulier les accidents graves et mortels, sont une priorité de la politique publique de santé au travail. Il est de la responsabilité de l'employeur de mettre en œuvre des actions de prévention et du devoir du salarié d'appliquer les règles et d'être vigilant. Pour mieux prévenir les accidents du travail, la mise en œuvre des principes fondamentaux de prévention est primordiale et notamment : l'évaluation des risques, la planification de la prévention et la mise en place d'une organisation du travail

adaptée, la mise en œuvre de mesures de protection et la formation des travailleurs.

C'est pourquoi, le ministère du Travail et de l'Emploi lance une campagne pour inciter tous les employeurs, mais aussi les salariés, à agir en faveur de la sécurité au travail.

Autour du slogan «La sécurité des salariés, c'est chaque jour que l'on doit y penser.», elle a pour objectif de promouvoir la sécurité au travail dans tous les secteurs et d'offrir des solutions concrètes à chacun.



Des outils

**prêts à diffuser pour inciter
à agir et apporter des solutions
concrètes**



Le film de la campagne

(15 et 30 secondes)



Les spots radio



**Des affiches génériques
et sectorielles**



**Des vignettes
réseaux sociaux**



Un dépliant



Un article pré-rédigé



4 fiches pratiques



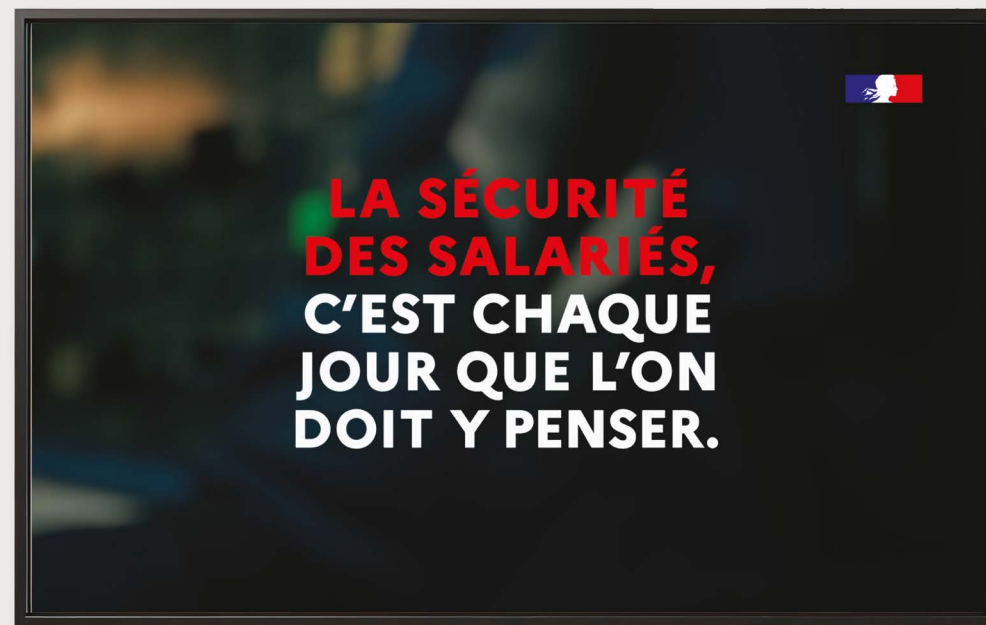
La bannière

Un film publicitaire

Le film publicitaire a pour objectif d'inciter tous les employeurs, mais aussi les salariés, à agir en faveur de la sécurité au travail.

Diffusé à la télévision et en digital, et partagé sur la page et les réseaux du ministère, vous aussi envoyez-le à l'ensemble de vos cibles, en l'intégrant à votre site internet, par exemple.

Selon vos besoins, trois formats sont disponibles : en 15 et 30 secondes.



Des spots radio

Chutes de hauteur, danger face aux machines, substances inflammables, risque routier, sécurité des intérimaires...

10 spot radio de 30 secondes, sous un format de témoignage, pour mettre en avant les différentes solutions existante dans de multiples secteurs.

« Mieux préparés, mieux équipés, mieux formés : employeurs, salariés, passez à l'action sur securiteautravail.gouv.fr »



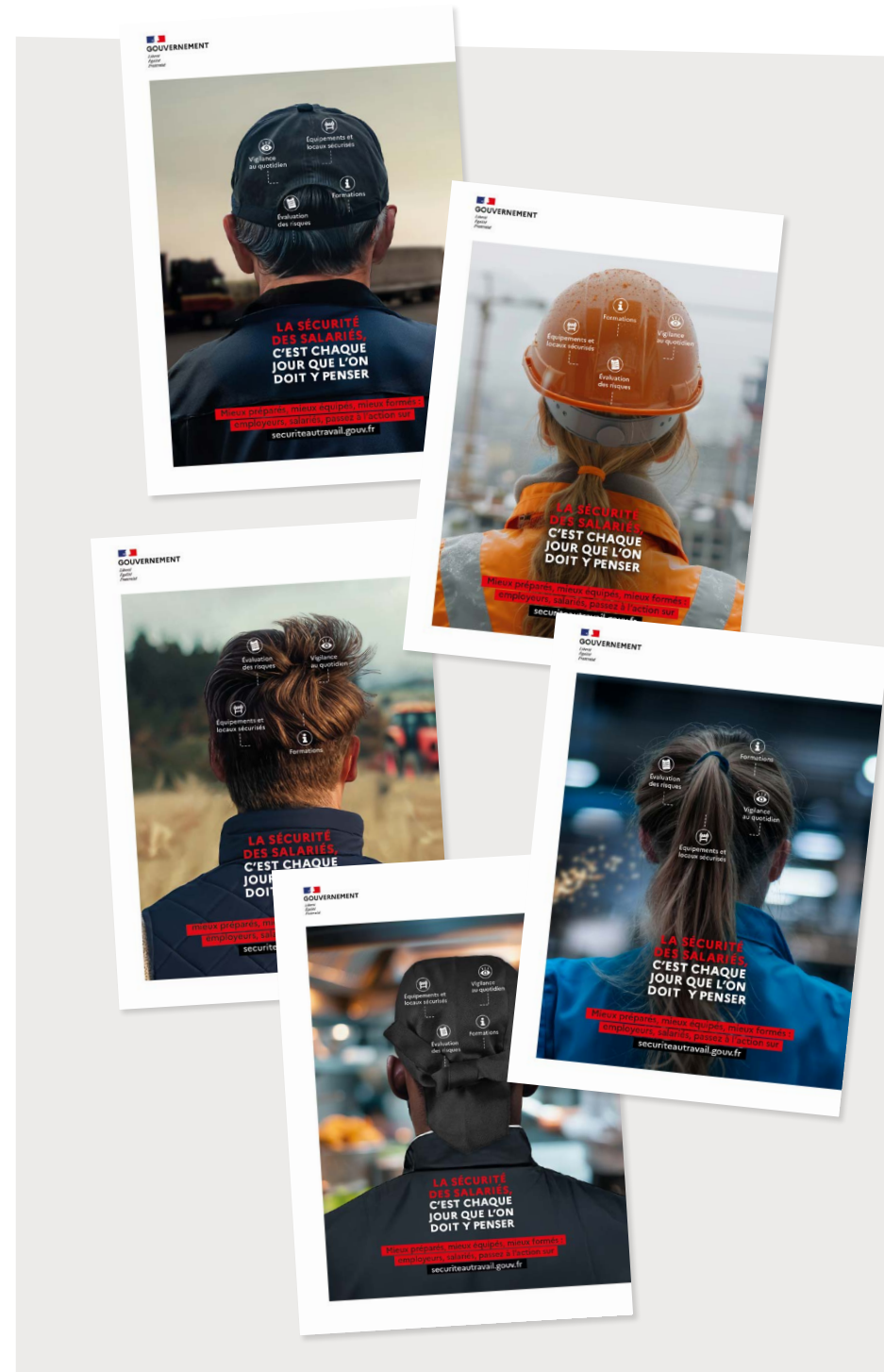
Des affiches

Deux affiches génériques et 5 affiches représentant des secteurs différents

Deux affiches génériques et des affiches dédiées qui représentent différents secteurs (agriculture, transports, industrie, BTP, restauration).

Vous pouvez relayer ces affiches à votre réseau, les diffuser en ligne sur votre site internet ou sur vos réseaux sociaux.

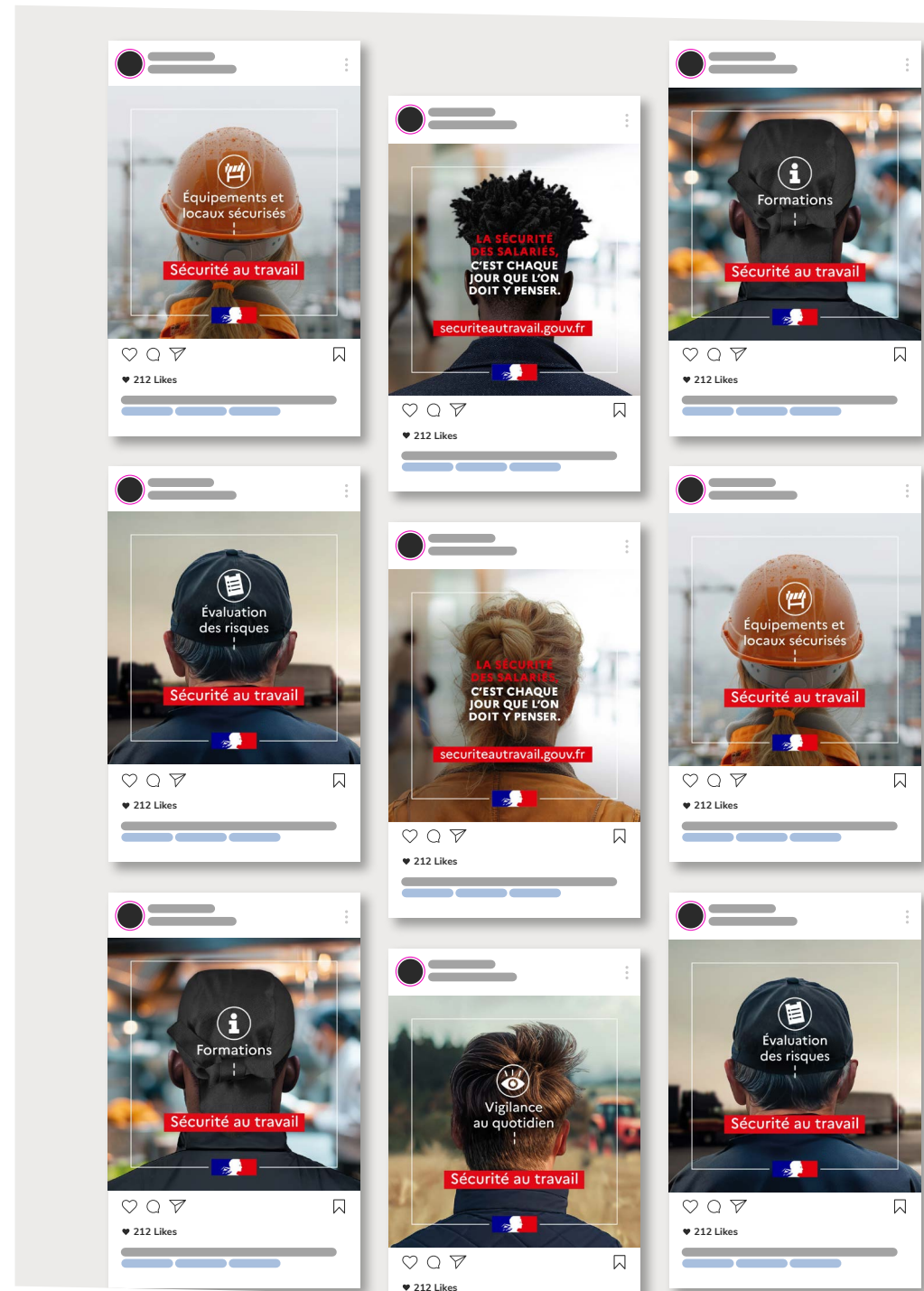
Vous pouvez également les imprimer pour les afficher dans vos locaux.



Des vignettes à destination des réseaux sociaux

Des vignettes qui reprennent les visuels des affiches et avec les messages clés de la campagne.

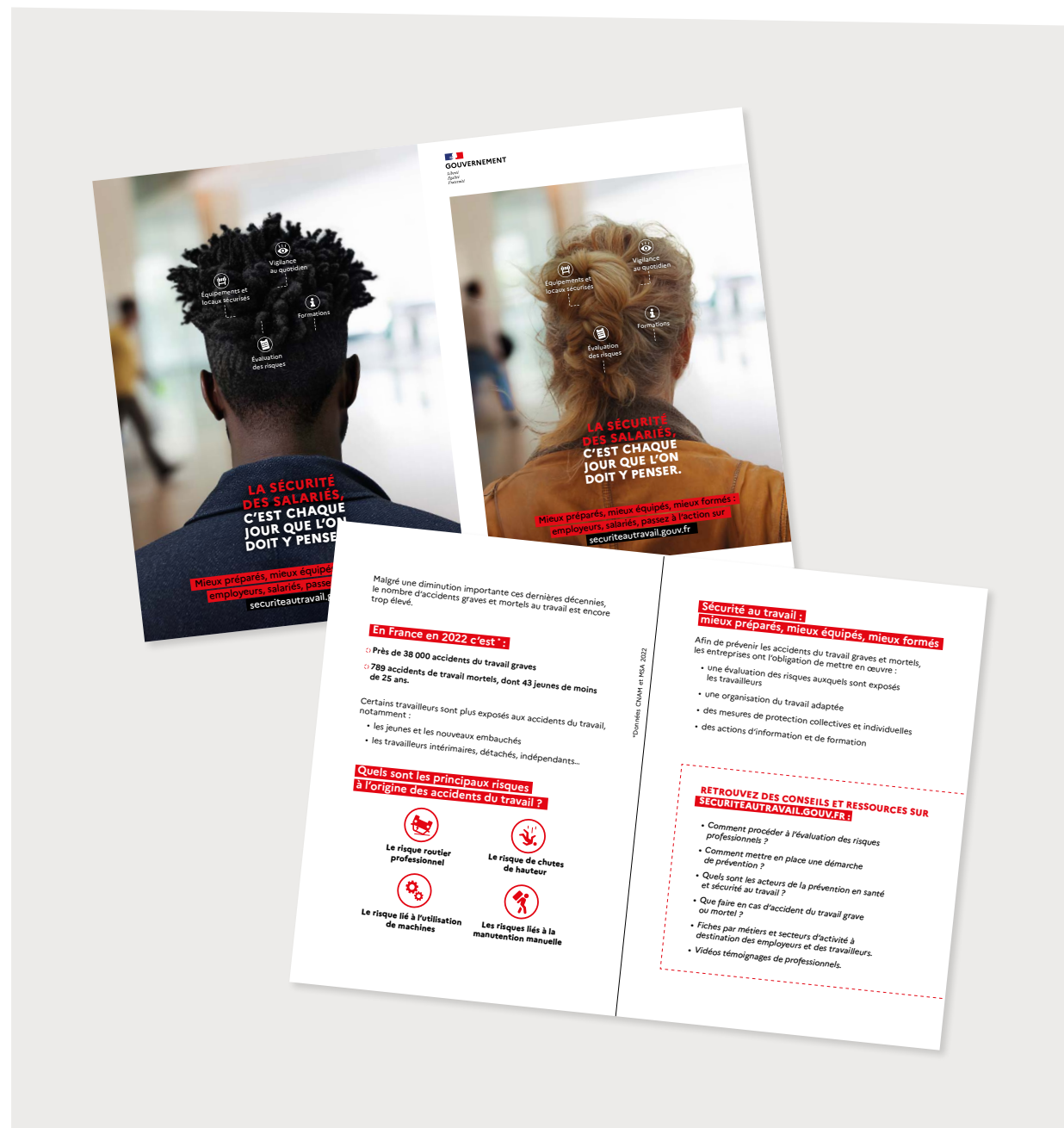
Vous pouvez maintenant diffuser facilement la campagne auprès de votre communauté, sur vos réseaux sociaux Twitter, Facebook, Instagram ou LinkedIn.



Un dépliant

Un dépliant de quatre pages, avec les principaux messages de la campagne, rappelle les enjeux de la sensibilisation à la sécurité au travail et les ressources disponibles.

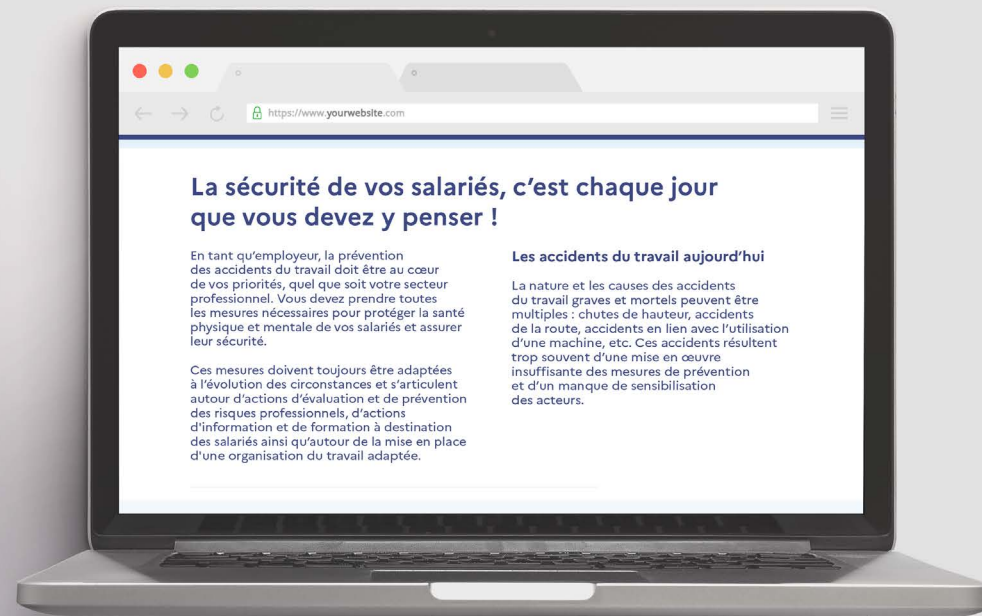
Vous pouvez mettre ce dépliant à disposition dans vos locaux, les distribuer lors de salons et autres événements que vous organisez ou auxquels vous participez.



Un article pré-rédigé

Un article pré-rédigé.

Vous pouvez le reprendre, pour communiquer sur le sujet sur votre site internet, dans vos courriers et newsletters...



Des fiches pratiques

4 fiches pratiques qui apportent des solutions concrètes :

Vous pouvez mettre ces fiches à disposition dans vos locaux, les distribuer lors de salons et autres événements que vous organisez ou auxquels vous participez.

- Accueillir un nouvel arrivant dans votre entreprise.
- Employeurs, comment garantir la sécurité de vos salariés ?
- Garantir la sécurité des intérimaires.
- Mémento à destination des employeurs accueillant des jeunes en formation professionnelle.



Une bannière email à insérer dans votre signature.

La bannière email vous permet de relayer facilement la campagne auprès de vos interlocuteurs directs et de montrer votre mobilisation.

Comment intégrer la bannière directement dans un courriel ?

Sur Outlook (microsoft office)

- Positionnez le curseur sur l'emplacement où vous voulez insérer l'image dans l'e-mail.
- Dans le ruban, sélectionnez « Insertion > Images ».
- Parcourez votre ordinateur ou les emplacements des fichiers en ligne pour trouver l'image à insérer. Sélectionnez l'image, puis choisissez « Insérer ».
- Pour redimensionner l'image, faites glisser les poignées aux quatre angles de celle-ci de façon à les rapprocher ou à les éloigner du centre de l'image.



Envoyer

Brouillo

Sur Outlook (microsoft office)

- Positionnez le curseur sur l'emplacement où vous voulez insérer l'image dans l'e-mail.
- Dans le ruban en bas de votre fenêtre, sélectionnez « insérer une photo ».
- Naviguez dans vos photos pour insérer la bannière. Vérifiez que l'option « Insérer » est cochée en bas à droite, et non pas en pièce jointe.
- Cliquez sur le bouton bleu « Insérer » en bas à gauche.

Une ligne directe pour vous accompagner

**Une question sur l'utilisation
des outils de ce kit ?**

**Nous sommes à votre disposition
pour toute question**

À l'adresse mail suivante :
risquespros@partiesprenantes.com